



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

industrie

Question écrite n° 6420

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc alerte M. le ministre du redressement productif au sujet de la branche Bus (*business solutions*) de Thalès services, dont la direction de Thalès a décidé la cession puis la sous-traitance, pour une durée déterminée, à une entreprise tierce (le français GFI). 530 salariés sont concernés, dont 130 à Toulouse. Or on ne sait rien des engagements du repreneur à terme. De même, une fois échu le contrat de sous-traitance qui lie Thalès et le repreneur, rien n'indique que Thalès le renouvellera. Ainsi, le risque du choix d'un autre prestataire situé à l'étranger existe. L'État, actionnaire à hauteur de 27 % de Thalès, a largement son mot à dire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les leviers d'action que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour assurer la pérennisation de l'activité sous-traitée à Toulouse bien au-delà de l'échéance du contrat de sous-traitance entre GFI et Thalès et, d'une manière générale, pour limiter les externalisations ayant pour but, à terme, de délocaliser des activités dites « non stratégiques ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6420

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5486

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)